

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2124

**8 octobre 2010** 

## **SOMMAIRE**

ABC Fahrschoul Sàrl101930	Electricité Stefan Sipos S.à r.l 101930
A.Boizet Sàrl101913	Erasmus Investholding S.A101926
Agestalux101917	Etablissement MICHELS S.àr.l 101929
Akdime Immobilier Sàrl101917	Expertise Informatique Luxembourg S.à
Algeco/Scotsman Group S.à r.l101913	r.l101931
Algeco/Scotsman Group S.à r.l101917	Fitness and Health Company, S.à r.l 101931
Alizee Investment SA101918	Fotex Holding101931
Alizee Investment SA101926	GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l101928
AMB Canada Holding S.à r.l101932	K-Tronic S.A101950
AMB European Finco101927	La Formica101918
AMBK Properties S.à r.l101927	Mitco Resolution 3 S.à r.l101933
AMBK Real Estate S.à r.l101928	Mitco Resolution 4 S.à r.l101933
Arcapita Industrial Management S.à r.l.	Mitco Resolution 5 S.à r.l101933
	Monoks S.A101942
Artem SA101928	Mustang Boch
Artem SA101928	Mustang Hat101942
Babcock & Brown (Maltepe) S.à r.l 101927	Mustang REG101946
Base-Invest S.A	Mustang ULM 1101946
Bas Shipping S.à r.l101906	Mustang ULM 2101946
Bavalux S.A101952	NATRIX, société de gestion de patrimoine
Bertelsmann Investments Luxembourg S.à	familial (SPF)101909
r.l101950	Newstar S.A101942
Blackhorse Immo S.A	Redberries S.à.r.l101947
BMG RM Luxembourg S.à r.l101950	Torrus Funds
Bric S.A	"Truck & Equipment Services SA" 101912
CB Capital S.A101913	"Truck & Equipment Services SA" 101912
CFNR LUX101951	"Truck & Equipment Services SA"101906
Cockatoo S.A101933	"Truck & Equipment Services SA" 101908
Compagnie d'Investissement Espagnole	"Truck & Equipment Services SA" 101908
Morlie S.A101952	U.P.I Union de Participations et d'Inves-
CORPUS SIREO Trust No. 1 S.à r.l 101951	tissements101946
CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A101950	
	Wok s.à r.l
<b>Doumart Consulting S.A.</b> 101952	



## Wok s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 7-9, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23.08.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010115528/15.

(100130110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

## "Truck & Equipment Services SA", Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 106.581.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour ordre

Signature

**UN MANDATAIRE** 

Référence de publication: 2010115529/13.

(100130964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Bas Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 155.061.

## **STATUTEN**

Im Jahre zweitausendzehn, am dreißigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

die Gesellschaft niederländischen Rechts CHEMICAL TRANSPORTATION MANAGEMENT B.V., mit Sitz in NL-4251 NM Werkendam, Biesboschhaven Zuid 10A, eingetragen im Handelsregister Kamer von Koophandel (IHK) Brabant unter der Nummer 18071681.

hier vertreten durch Herrn Adriaan Marius VAN BERCHUM, wohnhaft in NL-4251 MG Werkendam, Bandijk 45, alleinvertretungsberechtigt.

Vorgenannte Komparent, handelnd in vorerwähnter Eigenschaft, hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

- **Art. 1.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.
- **Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Durchführung und Vermittlung von Binnenschifffahrttransporten, das Anmieten und Vermieten, Pachten und Verpachten von Schiffen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

- Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.
- Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "BAS SHIPPING S. à r. l.".
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.



Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125.- EUR).

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von der Gesellschaft CHEMICAL TRANSPORTATION MANAGE-MENT B.V., vorgenannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

- **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.
  - Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.
- **Art. 9.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.
  - Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.
- Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.
- **Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

- **Art. 13.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.
- Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.
- Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.
- Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.
  - Art. 17. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.
  - Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.
- Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.
- Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.
- **Art. 21.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.
- Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

## Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

#### 101908



## Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000,- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Antonius Martinus Leonardus Maria VAN OOSTERHOUT, geboren am 22. August 1959 in (NL) Tilburg, wohnhaft in NL-2381 GL Zoeterwoude, Miening 5.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

#### Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1946 Luxembourg, 2a, rue Louvigny.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. VAN BERCHUM, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 août 2010. Relation: REM/2010/1052. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 4 août 2010. P. SERRES.

Référence de publication: 2010115554/103.

(100130726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## "Truck & Equipment Services SA", Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 106.581.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour ordre

Signature

**UN MANDATAIRE** 

Référence de publication: 2010115530/13.

(100130966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## "Truck & Equipment Services SA", Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 106.581.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23 août 2010. Pour ordre Signature UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2010115531/13.

(100130968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

# NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 68.187.

Im Jahre zweitausendzehn,

am siebzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

fand die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft "NATRIX S.A.", (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft, die dem Luxemburger Recht unterliegt, mit Sitz in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxemburg, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 68 187, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar vom 29. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial"), Nummer 252 vom 10. April 1999.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, abgehalten am 13. Juni 2001, welche, am 12. März 2002, unter der Nummer 397, im Mémorial veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Christelle HERMANT-DOMANGE, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzählerin Frau Viviane HENGEL, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

- a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigegeben. Diese Liste und auch die Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.
- b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die zweitausendfünfhundert (2'500) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von sechshundertzwanzigtausend Euro(EUR 620'000.-) darstellen, bei dieser außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtsmäßig zusammengesetzt ist.
  - c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

## Tagesordnung

- 1. Umwandlung der Gesellschaft in eine "Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF) " gemäß Gesetz vom 11. Mai 2007.
- 2. Abänderung von Artikel 1, Absatz 1, der Satzungen, um ihm folgenden Wortlaut zu geben: "Es besteht eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF) in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF)".
  - 3. Abänderung von Artikel 2 der Satzung in folgenden Wortlaut:

"Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten wie Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzischerheiten sowie von jeglichen auf Konten verwahrten Barmitteln und Guthaben, unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. Die Gesellschaft kann Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaften ein. Sie ergreift alle Maßnahmen, die für die Wahrung ihrer Rechte erforderlich sind, und tätigt alle Geschäfte, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch innerhalb der Grenzen der Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung von Gesellschaften für die Verwaltung von Familienvermögen ("SPF")."

4. Abänderung von Artikel 3 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 620.000,- (sechshundert- zwanzigtausend Euro), eingeteilt 2.500 (zweitausend-fünfhundert) Aktien zu je EUR 248,- (zweihundertachtundvierzig Euro).



Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien. Die Aktien der Gesellschaft sind folgenden Anlegern vorbehalten:

- a. einer natürlichen Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b. einer Vermögensverwaltungsstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
  - c. einem Intermediär, der für Rechnung der in diesem Absatz unter a) oder b) bezeichneten Anleger handelt."
- 5. Abänderung von Artikel 4 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben: " Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden. Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden. Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor. "
- 6. Abänderung von Artikel 5 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben: "Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigefügt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden. Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder privatschriftliche Vollmacht übertragen. Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt. "

- 7. Abänderung von Artikel 11 der Satzung in folgenden Wortlaut: "Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht".
  - 8. Verschiedenes.

Nach Erläuterung und Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

## Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Umwandlung der Gesellschaft in eine "Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF)" gemäß Gesetz vom 11. Mai 2007.

## Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Abänderung von Artikel EINS (1), Absatz 1, der Satzungen, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Es besteht eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF) in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF)".



#### Dritter Beschluss

Des Weiteren im Zusammenhang mit der Umwandlung der Gesellschaft in eine "Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF)" gemäß Gesetz vom 11. Mai 2007, beschließt die außerordentliche Generalversammlung den Gesellschaftszweck abzuändern und sogleich Artikel ZWEI (2) der Satzung der Gesellschaft um diesen folgenden neuen Wortlaut zu verleihen:

Art. 2. "Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten wie Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von jeglichen auf Konten verwahrten Barmitteln und Guthaben, unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. Die Gesellschaft kann Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaften ein. Sie ergreift alle Maßnahmen, die für die Wahrung ihrer Rechte erforderlich sind, und tätigt alle Geschäfte, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch innerhalb der Grenzen der Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung von Gesellschaften für die Verwaltung von Familienvermögen ("SPF")."

#### Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel DREI (3) der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

**Art. 3.** "Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 620.000,- (sechshundertzwanzigtausend Euro), eingeteilt 2.500 (zweitausendfünfhundert) Aktien zu je EUR 248,- (zweihundertachtundvierzig Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden

Die Aktien der Gesellschaft sind folgenden Anlegern vorbehalten:

- a. einer natürlichen Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b. einer Vermögensverwaltungsstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
  - c. einem Intermediär, der für Rechnung der in diesem Absatz unter a) oder b) bezeichneten Anleger handelt."

#### Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel VIER (4) der Gesellschaftssatzung abzuändern, um demselben folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 4. "Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden. Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden. Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor."

## Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel FÜNF (5) der Gesellschaftssatzung abzuändern, um auch demselben folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 5. "Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigefügt.



Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden. Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder privatschriftliche Vollmacht übertragen. Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt."

#### Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel ELF (11) der Gesellschaftssatzung abzuändern, um auch demselben folgenden neuen Wortlaut zu geben:

**Art. 11.** "Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht".

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. MARECHAL-GERLAXHE, C. HERMANT-DOMANGE, V. HENGEL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 19. August 2010. Relation: EAC/2010/10082. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010115930/188.

(100131643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

# "Truck & Equipment Services SA", Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 106.581.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour ordre

Signature

**UN MANDATAIRE** 

Référence de publication: 2010115532/13.

(100130971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

# "Truck & Equipment Services SA", Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 106.581.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 août 2010 que:

Le commissaire aux comptes la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH SA est révoqué avec effet au 30.07.2010.

La société FIDU-CONCEPT SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, avec effet au 30.07.2010. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.



Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010115533/15.

(100131019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## A.Boizet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 29, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A. BOIZET SARL FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010115534/12.

(100130744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul Gérant de classe B

Référence de publication: 2010115537/12.

(100130681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

# CB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.122.

#### **STATUTS**

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

La Société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, dûment représentée par son administrateur Monsieur Laurent Teitgen, luimême ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 16 août 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1** er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «CB CAPITAL S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.



Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1, EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

#### Titre III. Administration

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaire ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Ad-



ministrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

- **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
- **Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

## Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommé(s) par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

## Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce



prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Wesholding S.à r.l., préqualifiée, trente et un mille (31.000) actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300, EUR).

## Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Daniel GALHANO, Expert-Comptable, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement à L-1930; Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, Président du Conseil d'administration;
- b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de société, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté;
- c) Monsieur Mike ABREU PAIS, administrateur, né le 9 janvier 1981 à Luxembourg (Luxembourg), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté.
  - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La Société Revisora S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.
- 4. Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.
  - 5. Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2010. Relation: LAC/2010/37350. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010116443/192.

(100132383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

## Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul Gérant de classe B

Référence de publication: 2010115538/12.

(100130682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Arcapita Industrial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010115540/12.

(100130725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Agestalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 5.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010115542/13.

(100130675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Akdime Immobilier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AKDIME IMMOBILIER SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

**Signatures** 

Référence de publication: 2010115543/12.

(100130747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



## La Formica, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 29, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 34.373.

Monsieur Mimmo BRUGETTI, gérant unique de la S.à r.l. LA FORMICA décide de nommer gérante administrative Madame Julia SAMULINA, demeurant 21, Domaine Kierchepad, L-3357 Leudelange pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le, 05 juillet 2010.

Pour extrait conforme

LA FORMICA

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

**SOCIETE ANONYME** 

Signature

Référence de publication: 2010115611/17.

(100130809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Alizee Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALIZEE INVESTMENT SA FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010115545/12.

(100130752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Torrus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.048.

In the year two thousand ten, on the fourth day of August,

before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of Torrus Funds (the "Company"), having its registered office in L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A Hoehenhof, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 99.048, incorporated pursuant to a notarial deed dated 12 February 2004, published in the Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations of 12 March 2004, number 289.

The meeting is opened at 4.30 p.m. with Mrs Anne Contreras, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Paulina Szczepan, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Julie Thai, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that: The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

- I) Restatement of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to reflect the following amendments:
  - 1. Amendment of Article 1 to supplement or add some definitions as follows:
  - "EU" means European Union.
  - "Prospectus" means the sales prospectus of the Company as amended from time to time.
- "Reference Asset" means a financial asset or investment technique the performance of which is measured by reference to some formula as more fully described in the Prospectus.



"UCI" means undertaking for collective investment.

"UCITS Directive" means Council Directive EEC/85/611 of 20th December, 1985 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS, as amended from time to time and in particular, by directives 2001/107/EEC, 2001/108/EEC and 2007/16/EEC.

- 2. Transfer of the registered office of the Company to Vertigo Building Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and amendment of Article 5 to reflect such change of address;
- 3. Amendment of the seventh paragraph of Article 6 to allow the Board of Directors of the Company to create specific Share Classes as follows:

"Within a Sub-Fund, the Board of Directors may decide to issue two or more Classes of Shares, the assets of which will in principle be commonly invested but which may be subject to different fee structures, distribution, marketing target, hedging policies and denominated in currencies other than the relevant reference currency of the Sub-Fund or for which other specific features may be applicable. The Board of Directors may for example decide to reserve one or several Sub-Fund(s) or one or several Classes of Shares to Institutional Investors only. The Board of Directors may also decide to create one or several Classes of Shares which shall be dedicated to certain investors, each such Class corresponding to a specific pool of assets. Amongst themselves, the Shareholders of a specific Class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying investment of such Class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements."

- 4. Amendment of Article 17 to allow the Company (i) to invest in transferable securities and Money Market Instruments dealt on another regulated market in an OECD Member State or other non-EU Member State selected by the Board and (ii) to create Sub-Funds qualifying as funds of funds in accordance with the law of 20 <sup>th</sup> December, 2002 as follows:
- " **6.** The Board may create Sub-Funds qualifying as fund of funds which may invest up to 100% of their net assets in shares or units of other UCITS and/or UCI, provided however that the risk spreading rules imposed by the Law of 20 th December, 2002 and mentioned in the Prospectus be complied with.

The Board may also decide to limit to 10% of their net assets the investment of certain Sub-Funds in shares or units of other UCITS and/or UCI in which case such Sub-Funds will be an eligible target for other UCITS governed by the UCITS Directive."

- 5. Amendment of Article 25 to allow the suspension of the calculation of the Net Asset Value, subscriptions, redemptions and conversions in a particular Share Class in the specific cases determined by the Board of Directors as follows:
- "(i) one or more stock exchanges or markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of a Share Class of the Company, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of a Share Class of the Company are denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;
- (ii) a substantial proportion of the assets of a Class is invested in or exposed to an index, strategy or other Reference Asset, and the index sponsor, index publisher, strategy sponsor, or other relevant person fails to calculate or publish the relevant index, strategy or other Reference Asset;
- (iii) a hedging disruption has occurred such that, the Company and/or any of its Investment Managers is unable to, after using commercially reasonable efforts, or may incur a materially increased amount of tax, duty, expense or fee in order to (i) acquire, establish, re-establish, substitute, maintain, unwind or dispose of any transactions) or asset(s) it deems necessary to hedge the equity or other price risk of the Company issuing and performing its obligations with respect to the Shares of a relevant Class, or (ii) realise, recover or remit the proceeds of any such transaction(s) or asset(s);
- (iv) as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Board, disposal of the assets of a Class of the Company is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;
- v) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of a Class of the Company or if, for any reason beyond the responsibility of the Board, the value of any asset of a Class of the Company may not be determined as rapidly and accurately as required;
- (vi) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of a Class of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the assets of a Class of the Company cannot be effected at normal rates of exchange;
- (vii)the net asset value of one or more investment funds in which any Class has invested and when the assets of the investment fund(s) represent a significant part of the proportion of assets of any Class cannot be calculated with accuracy and cannot reflect the true market value of the net asset value of the investment fund(s) during a Valuation Day "
- 6. Amendment of Article 26 to specify that (i) the liquidating value of derivatives contracts shall be based upon their last available settlement prices with reference to a particular Banking Day and that (ii) the Investment Manager may assess the valuation method used for liquid assets and Money Market Instruments with a maturity less than 12 months.
  - II) Appointment of Mr. Riccardo Fisogni as director of the Company
- III) Appointment of Mr. Raymond Blokland and Mr. Paul Guillaume as directors of the Company, subject to the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") approval.



## IV) Miscellaneous

- 1. That the meeting had initially been convened for today 10.00 a.m., but has been postponed at the request of the shareholders present or represented at 4.30 p.m..
- 2. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to these minutes;
- 3. That a convening notice setting forth the agenda of the meeting was sent to each of the registered shareholders of the Company on 27 July 2010;
- 4. That according to the attendance list, out of 375,811.92 shares in issue, 123,142 shares, corresponding to 55,78% of the overall capital of the Company comprising all its Sub-Funds, are present or represented.
  - 5. That the quorum required by law is present or represented at the present meeting;
  - 6. That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the general meeting (hereinafter the "General Meeting"), after deliberation, took the following resolutions:

#### First resolution

The General Meeting decides to restate Article 1 to supplement or add some definitions as follows:

"EU" means European Union.

"Prospectus" means the sales prospectus of the Company as amended from time to time.

"Reference Asset" means a financial asset or investment technique the performance of which is measured by reference to some formula as more fully described in the Prospectus.

"UCI" means undertaking for collective investment.

"UCITS Directive" means Council Directive EEC/85/611 of 20 <sup>th</sup> December, 1985 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS, as amended from time to time and in particular, by directives 2001/107/EEC, 2001/108/EEC and 2007/16/EEC.

#### Second resolution

The General Meeting decides to approve the transfer of the registered office of the Company to Vertigo Building - Polaris, 2-4 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg and to amend the first paragraph of Article 5 which will henceforth have the following wording:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. The address of the registered office may be transferred within the municipality limits by simple resolution of the Board."

#### Third resolution

The General Meeting decides to amend the seventh paragraph of Article 6 to allow the Board of Directors of the Company to create specific Share Classes as follows:

"Within a Sub-Fund, the Board of Directors may decide to issue two or more Classes of Shares, the assets of which will in principle be commonly invested but which may be subject to different fee structures, distribution, marketing target, hedging policies and denominated in currencies other than the relevant reference currency of the Sub-Fund or for which other specific features may be applicable. The Board of Directors may for example decide to reserve one or several Sub-Fund(s) or one or several Classes of Shares to Institutional Investors only. The Board of Directors may also decide to create one or several Classes of Shares which shall be dedicated to certain investors, each such Class corresponding to a specific pool of assets. Amongst themselves, the Shareholders of a specific Class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying investment of such Class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements."

# Fourth resolution

The General Meeting decides to amend Article 17 to allow the Company (i) to invest in transferable securities and Money Market Instruments dealt on another regulated market in an OECD Member State or other non-EU Member State selected by the Board and (ii) to create Sub-Funds qualifying as funds of funds in accordance with the law of 20 <sup>th</sup> December, 2002 as follows:

" 6. The Board may create Sub-Funds qualifying as fund of funds which may invest up to 100% of their net assets in shares or units of other UCITS and/or UCI, provided however that the risk spreading rules imposed by the Law of 20th December, 2002 and mentioned in the Prospectus be complied with.

The Board may also decide to limit to 10% of their net assets the investment of certain Sub-Funds in shares or units of other UCITS and/or UCI in which case such Sub-Funds will be an eligible target for other UCITS governed by the UCITS Directive."



#### Fifth resolution

The General Meeting decides to amend Article 25 to allow the suspension of the calculation of the Net Asset Value, subscriptions, redemptions and conversions in a particular Share Class in the specific cases determined by the Board of Directors as follows:

- "(i) one or more stock exchanges or markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of a Share Class of the Company, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of a Share Class of the Company are denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;
- (ii) a substantial proportion of the assets of a Class is invested in or exposed to an index, strategy or other Reference Asset, and the index sponsor, index publisher, strategy sponsor, or other relevant person fails to calculate or publish the relevant index, strategy or other Reference Asset;
- (iii) a hedging disruption has occurred such that, the Company and/or any of its Investment Managers is unable to, after using commercially reasonable efforts, or may incur a materially increased amount of tax, duty, expense or fee in order to (i) acquire, establish, re-establish, substitute, maintain, unwind or dispose of any transaction(s) or asset(s) it deems necessary to hedge the equity or other price risk of the Company issuing and performing its obligations with respect to the Shares of a relevant Class, or (ii) realise, recover or remit the proceeds of any such transaction(s) or asset(s);
- (iv) as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Board, disposal of the assets of a Class of the Company is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;
- v) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of a Class of the Company or if for any reason beyond the responsibility of the Board, the value of any asset of a Class of the Company may not be determined as rapidly and accurately as required;
- (vi) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of a Class of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the assets of a Class of the Company cannot be effected at normal rates of exchange;
- (vii) the net asset value of one or more investment funds in which any Class has invested and when the assets of the investment fund(s) represent a significant part of the proportion of assets of any Class cannot be calculated with accuracy and cannot reflect the true market value of the net asset value of the investment fund(s) during a Valuation Day."

## Sixth resolution

The General Meeting decides to amend Article 26 to specify that (i) the liquidating value of derivatives contracts shall be based upon their last available settlement prices with reference to a particular Banking Day and that (ii) the Investment Manager may assess the valuation method used for liquid assets and Money Market Instruments with a maturity less than 12 months.

As a consequence, paragraphs B. (iv) and (v) of Article 26 will henceforth have the following wording:

- "(iv) The liquidating value of futures, forward or options contracts that are not traded on exchanges or on other Regulated Markets shall be determined pursuant to the policies established in good faith by the Board of Directors, on a basis consistently applied. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on such Banking Day with respect to which a Net Asset Value is being determined, then the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may, in good faith and pursuant to verifiable valuation procedures, deem fair and reasonable.
- (v) Liquid assets and Money Market Instruments with a maturity of less than 12 months may be valued at nominal value plus any accrued interest or using an amortised cost method (it being understood that the method which is more likely to represent the fair market value will be retained). This amortised cost method may result in periods during which the value deviates from the price the relevant Sub-Fund would receive if it sold the investment. The Investment Manager may, from time to time, assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that such assets will be valued at their fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors. If the Board of Directors believes that a deviation from the amortised cost per Share may result in material dilution or other unfair results to Shareholders, the Board of Directors shall take such corrective action, if any, as it deems appropriate, to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results."

#### Seventh resolution

The General Meeting decides to approve the appointment of Mr Riccardo Fisogni, Director of Bank of America Merrill Lynch, born on 2 September 1969, in Milan (Italy), residing professionally at Via A. Manzoni 5 - 20121 Milan (Italy), as director of the Company for a period ending after the annual shareholders' meeting to be held in the year 2011.



## Eighth resolution

The General Meeting decides to approve the appointment of Mr Raymond Blokland, Managing Director of Merrill Lynch Equity S.à.r.l., born on 29 September 1962, in Barendrecht (The Netherlands), residing professionally at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and Mr Paul Guillaume, Managing Partner of ALTRA Partners SA., born on 10 February 1959, in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), residing professionally at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, as directors of the Company for a period ending after the annual shareholders' meeting to be held in the year 2011, subject to the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") approval.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

## Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, 14, rue Erasme, at the date named at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil dix, le quatre août,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Torrus Funds (la "Société"), ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A Hoehenhof,, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.048, constituée suivant acte notarié en date du 12 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 du 12 mars 2004.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Maître Anne Contreras, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Paulina Szczepan, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutatrice Maître Julie Thai, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour

- I) Modification des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter les modifications suivantes:
- 1. Modification de l'article 1 <sup>er</sup> afin de compléter ou d'ajouter certaines définitions, comme suit:
- "UE" signifie Union Européenne.

"Prospectus" signifie le prospectus de vente de la Société, tel que modifié ultérieurement.

"Actif de Référence" s'entend d'un actif financier ou d'une technique d'investissement dont la performance s'apprécie sur la base de formules, tel que décrit plus avant dans le Prospectus.

"OPC" signifie organisme de placement collectif.

"Directive OPCVM" signifie la directive 85/611/CEE du Conseil du 20 décembre 1985 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains OPCVM, compte tenu de ses modifications successives et en particulier par les directives 2001/107/CEE, 2001/108/CEE et 2007/16/CEE.

- 2. Transfert du siège social de la Société au Vertigo Building Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et modification de l'article 5 afin de refléter ledit changement d'adresse;
- 3. Modification du septième paragraphe de l'article 6, afin de permettre au Conseil d'Administration de la Société de créer des Classes d'Actions spécifiques, comme suit:

"A l'intérieur d'un Compartiment, le Conseil peut décider d'émettre deux ou plusieurs Classes d'Actions, dont les actifs seront en principe investis de manière commune mais qui pourront avoir différentes structures de frais, différentes politiques de distribution, différentes cibles de commercialisation, différentes politiques de couverture et être exprimées en devises autres que la devise de référence du Compartiment ou pour lesquelles d'autres caractéristiques spécifiques peuvent être applicable. Le Conseil peut par exemple décider de réserver un ou plusieurs Compartiments ou une ou plusieurs Classes d'Actions à des Investisseurs Institutionnels seulement. Le Conseil peut également décider de créer une ou plusieurs Classes d'Actions qui seront dédiées à certains investisseurs, chacune desdites Classes se rapportant à une masse d'avoirs spécifique. Les Actionnaires d'une Classe spécifique seront, entre eux-mêmes, exclusivement responsables



des dettes liées à l'investissement sous-jacent de cette Classe, sous réserve des dispositions de la loi applicable et des dispositions contractuelles pertinentes."

- 4. Modification de l'article 17, afin de permettre à la Société (i) d'investir dans des valeurs mobilières et Instruments du Marché Monétaire négociés sur un autre marché réglementé d'un Etat Membre de l'OCDE ou de tout autre Etat ne faisant pas partie de l'UE que le Conseil aura sélectionné, et (ii) de créer des Compartiments qualifiés de fonds de fonds conformément aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002, comme suit:
- " **6.** Le Conseil peut créer des Compartiments qui seraient qualifiés de fonds de fonds et qui pourront investir jusqu'à 100% de leurs actifs nets dans des actions ou parts d'autres OPCVM et/ou OPC, à condition cependant que les règles de diversification des risques imposées par la Loi du 20 décembre 2002 et mentionnées dans le Prospectus soient respectées.
- Le Conseil pourra également décider de limiter à hauteur de 10% de leurs actifs nets les investissements réalisés par certains Compartiments dans des actions ou parts d'autres OPCVM et/ou OPC, auquel cas lesdits Compartiments pourront constituer un investissement cible éligible pour d'autres OPCVM soumis à la Directive OPCVM."
- 5. Modification de l'article 25, afin de permettre la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, des souscriptions, rachats et conversions dans une Classe d'Actions donnée, dans les cas spécifiques déterminés par le Conseil d'Administration comme suit:
- "(i) une ou plusieurs bourses ou autres marchés constituant la base d'évaluation d'une partie substantielle des actifs d'une Classe d'Actions de la Société, ou lorsqu'un ou plusieurs marchés de change dans la devise dans laquelle est exprimée une partie substantielle des actifs d'une Classe d'Actions de la Société, sont fermés pour des périodes autres que les congés normaux ou que les transactions y sont soumises à restrictions ou y ont été suspendues;
- (ii) une partie substantielle des actifs d'une Classe est investie ou soumise à un indice, à une stratégie ou à un autre Actif de Référence, et le sponsor de l'indice, l'entité en charge de la publication de l'indice, le sponsor de la stratégie ou toute autre personne pertinente n'est pas en mesure d'établir ou de publier l'indice, la stratégie ou l'autre Actif de Référence en question;
- (iii) une perturbation s'est produite en matière de couverture et est telle que la Société et/ou l'un de ses Gestionnaires d'Investissement, en dépit de tout effort commercial raisonnable, est dans l'impossibilité de ou, le cas échéant, est susceptible d'encourir des frais, charges ou impôts substantiellement plus élevés afin de: (i) procéder à l'acquisition, l'établissement, le rétablissement, la substitution, le maintien, le dénouement ou la disposition de toute transaction ou actif qu'il/elle estime nécessaire à la couverture du risque sur capitaux propres ou de tout autre risque de prix lorsque la Société émet et remplit ses obligations eu égard aux Actions d'une Classe donnée, ou (ii) réaliser, recouvrer ou remettre le produit d'une telle transaction ou d'un tel actif;
- (iv) en raison de circonstances politiques, économiques, militaires ou monétaires ou toute circonstance en dehors de la responsabilité ou du contrôle du Conseil, il n'est pas possible de disposer raisonnablement ou normalement des actifs d'une Classe de la Société sans compromettre gravement les intérêts des Actionnaires;
- (v) les moyens de communication qui sont normalement utilisés pour évaluer la valeur d'un investissement d'une Classe de la Société sont interrompus ou si pour une raison quelconque, hors de la responsabilité du Conseil, la valeur d'un actif ou d'une Classe de la Société ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude désirables;
- (vi) des restrictions affectant les opérations de change ou les mouvements de capitaux empêchent d'exécuter des opérations pour le compte d'une Classe de la Société ou lorsque les achats et ventes des actifs d'une Classe de la Société ne peuvent pas être exécutés aux taux d'échange normaux;
- (vii) la valeur nette d'inventaire d'un ou plusieurs fonds d'investissement dans lesquels toute Classe a investi, lorsque les actifs du ou des fonds d'investissement en question représentent une partie notable des actifs de ladite Classe, ne peut ni être déterminée avec précision, ni refléter la véritable valeur de marché de la valeur nette d'inventaire du ou des fonds d'investissement en question à un Jour d'Evaluation donné."
- 6. Modification de l'article 26, afin de préciser que (i) la valeur de liquidation de contrats d'instruments dérivés est basée sur les derniers cours de liquidation disponibles de ces contrats eu égard à un Jour Ouvrable donné, et que (ii) le Gestionnaire d'Investissement peut reconsidérer la méthode d'évaluation appliquée aux actifs liquides et Instruments du Marché Monétaire ayant une maturité de moins de douze mois.
  - II) Nomination de M. Riccardo Fisogni en qualité d'administrateur de la Société
- III) Nomination de MM. Raymond Blokland et Paul Guillaume en qualité d'administrateurs de la Société, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF").
  - IV) Divers
- 1. La présente assemblée avait initialement été convoquée pour aujourd'hui à 10.00 heures, mais a été reportée à la demande des actionnaires présents ou représentés à 16.30 heures.
- 2. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal;



- 3. Chaque actionnaire nominatif a été convoqué à assister à la présente assemblée par lettre missive détaillant l'ordre du jour et envoyée en date du 27 juillet 2010;
- 4. Il apparaît, selon la liste de présence, que sur les 375.811.92 actions en circulation, 123.142 actions représentant 55,78% du capital social de la Société incluant tous ses Compartiments, sont présentes ou représentées;
  - 5. Le quorum requis selon la loi est présent ou représenté à la présente assemblée;
- 6. En conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale (ci-après l'"Assemblée Générale") prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 1 <sup>er</sup> afin de compléter ou d'ajouter certaines définitions, comme suit:

"UE" signifie Union Européenne.

"Prospectus" signifie le prospectus de vente de la Société, tel que modifié ultérieurement.

"Actif de Référence" s'entend d'un actif financier ou d'une technique d'investissement dont la performance s'apprécie sur la base de formules, tel que décrit plus avant dans le Prospectus.

"OPC" signifie organisme de placement collectif.

"Directive OPCVM" signifie la directive 85/611/CEE du Conseil du 20 décembre 1985 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains OPCVM, compte tenu de ses modifications successives et en particulier par les directives 2001/107/CEE, 20017108/CEE et 2007/16/CEE."

#### Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver le transfert du siège social de la Société au Vertigo Building - Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et de modifier le premier alinéa de l'article 5 qui aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg."

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le septième paragraphe de l'article 6, afin de permettre au Conseil d'Administration de la Société de créer des Classes d'Actions spécifiques, comme suit:

"A l'intérieur d'un Compartiment, le Conseil peut décider d'émettre deux ou plusieurs Classes d'Actions, dont les actifs seront en principe investis de manière commune mais qui pourront avoir différentes structures de frais, différentes politiques de distribution, différentes cibles de commercialisation, différentes politiques de couverture et être exprimées en devises autres que la devise de référence du Compartiment ou pour lesquelles d'autres caractéristiques spécifiques peuvent être applicable. Le Conseil peut par exemple décider de réserver un ou plusieurs Compartiments ou une ou plusieurs Classes d'Actions à des Investisseurs Institutionnels seulement. Le Conseil peut également décider de créer une ou plusieurs Classes d'Actions qui seront dédiées à certains investisseurs, chacune desdites Classes se rapportant à une masse d'avoirs spécifique. Les Actionnaires d'une Classe spécifique seront, entre eux-mêmes, exclusivement responsables des dettes liées à l'investissement sous-jacent de cette Classe, sous réserve des dispositions de la loi applicable et des dispositions contractuelles pertinentes."

# Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 17, afin de permettre à la Société (i) d'investir dans des valeurs mobilières et Instruments du Marché Monétaire négociés sur un autre marché réglementé d'un Etat Membre de l'OCDE ou de tout autre Etat ne faisant pas partie de l'UE que le Conseil aura sélectionné, et (ii) de créer des Compartiments qualifiés de fonds de fonds conformément aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002, comme suit:

" 6. Le Conseil peut créer des Compartiments qui seraient qualifiés de fonds de fonds et qui pourront investir jusqu'à 100% de leurs actifs nets dans des actions ou parts d'autres OPCVM et/ou OPC, à condition cependant que les règles de diversification des risques imposées par la Loi du 20 décembre 2002 et mentionnées dans le Prospectus soient respectées.

Le Conseil pourra également décider de limiter à hauteur de 10% de leurs actifs nets les investissements réalisés par certains Compartiments dans des actions ou parts d'autres OPCVM et/ou OPC, auquel cas lesdits Compartiments pourront constituer un investissement cible éligible pour d'autres OPCVM soumis à la Directive OPCVM."

#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 25, afin de permettre la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, des souscriptions, rachats et conversions dans une Classe d'Actions donnée, dans les cas spécifiques déterminés par le Conseil d'Administration comme suit:

"(i) une ou plusieurs bourses ou autres marchés constituant la base d'évaluation d'une partie substantielle des actifs d'une Classe d'Actions de la Société, ou lorsqu'un ou plusieurs marchés de change dans la devise dans laquelle est exprimée



une partie substantielle des actifs d'une Classe d'Actions de la Société, sont fermés pour des périodes autres que les congés normaux ou que les transactions y sont soumises à restrictions ou y ont été suspendues;

- (ii) une partie substantielle des actifs d'une Classe est investie ou soumise à un indice, à une stratégie ou à un autre Actif de Référence, et le sponsor de l'indice, l'entité en charge de la publication de l'indice, le sponsor de la stratégie ou toute autre personne pertinente n'est pas en mesure d'établir ou de publier l'indice, la stratégie ou l'autre Actif de Référence en question;
- (iii) une perturbation s'est produite en matière de couverture et est telle que la Société et/ou l'un de ses Gestionnaires d'Investissement, en dépit de tout effort commercial raisonnable, est dans l'impossibilité de ou, le cas échéant, est susceptible d'encourir des frais, charges ou impôts substantiellement plus élevés afin de: (i) procéder à l'acquisition, l'établissement, le rétablissement, la substitution, le maintien, le dénouement ou la disposition de toute transaction ou actif qu'il/elle estime nécessaire à la couverture du risque sur capitaux propres ou de tout autre risque de prix lorsque la Société émet et remplit ses obligations eu égard aux Actions d'une Classe donnée, ou (ii) réaliser, recouvrer ou remettre le produit d'une telle transaction ou d'un tel actif;
- (iv) en raison de circonstances politiques, économiques, militaires ou monétaires ou toute circonstance en dehors de la responsabilité ou du contrôle du Conseil, il n'est pas possible de disposer raisonnablement ou normalement des actifs d'une Classe de la Société sans compromettre gravement les intérêts des Actionnaires;
- (v) les moyens de communication qui sont normalement utilisés pour évaluer la valeur d'un investissement d'une Classe de la Société sont interrompus ou si pour une raison quelconque, hors de la responsabilité du Conseil, la valeur d'un actif ou d'une Classe dé la Société ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude désirables;
- (vi) des restrictions affectant les opérations de change ou les mouvements de capitaux empêchent d'exécuter des opérations pour le compte d'une Classe de la Société ou lorsque les achats et ventes des actifs d'une Classe de la Société ne peuvent pas être exécutés aux taux d'échange normaux;
- (vii) la valeur nette d'inventaire d'un ou plusieurs fonds d'investissement dans lesquels toute Classe a investi, lorsque les actifs du ou des fonds d'investissement en question représentent une partie notable des actifs de ladite Classe, ne peut ni être déterminée avec précision, ni refléter la véritable valeur de marché de la valeur nette d'inventaire du ou des fonds d'investissement en question à un Jour d'Evaluation donné."

#### Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 26, afin de préciser que (i) la valeur de liquidation de contrats d'instruments dérivés est basée sur les derniers cours de liquidation disponibles de ces contrats eu égard à un Jour Ouvrable donné, et que (ii) le Gestionnaire d'Investissement peut reconsidérer la méthode d'évaluation appliquée aux actifs liquides et Instruments du Marché Monétaire ayant une maturité de moins de douze mois.

En conséquence, les alinéas B. (iv) et (v) de l'article 26 auront désormais la teneur suivante:

- "(iv) La valeur de liquidation de contrats de futures, à terme ou d'options ne faisant pas l'objet de transactions sur des bourses ou sur d'autres Marchés Réglementés sera déterminée selon les règles établies de bonne foi par le Conseil d'Administration et appliquées de manière constante. La valeur de liquidation de contrats de futures, à terme ou d'options faisant l'objet de transactions sur des bourses ou sur d'autres Marchés Réglementés est basée sur les derniers cours de liquidation disponibles de ces contrats sur les bourses et marchés organisés où ces contrats particuliers de futures, à terme ou d'options, sont échangés; si un contrat de futures, à terme ou d'options, ne peut être liquidé le Jour Ouvrable pour lequel une Valeur Nette d'Inventaire est calculée, la base pour déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera celle que le Conseil d'Administration jugera, de bonne foi et conformément à des procédures d'évaluation vérifiables, équitable et raisonnable.
- (v) Les actifs liquides et les Instruments du Marché Monétaire ayant une maturité de moins de douze mois peuvent être évalués à leur valeur nominale augmentée de tout intérêt échu ou selon une méthode de coût amorti (étant entendu que la méthode qui est le plus susceptible de déterminer la juste valeur de marché sera retenue). Cette méthode de coût amorti peut produire des périodes durant lesquelles la valeur s'écarte du prix que recevrait le Compartiment en question s'il vendait l'investissement. Le Gestionnaire d'Investissement reconsidérera, de temps à autre, cette méthode d'évaluation et recommandera des modifications, si nécessaire, afin de garantir que ces actifs soient évalués à leur juste valeur déterminée de bonne foi selon des procédures établies par le Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration pense qu'une déviation du coût amorti par Action peut se solder par une dilution matérielle ou d'autres résultats inéquitables pour les Actionnaires, le Conseil d'Administration prendra les mesures correctrices, s'il y en a, qu'il jugera indiquées pour éliminer ou réduire, dans la limite du raisonnablement possible, la dilution ou ces résultats inéquitables."

## Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver la nomination de Monsieur Riccardo Fisogni, Directeur de Bank of America Merrill Lynch, né le 2 septembre 1969 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à Via A. Manzoni 5 - Milan (Italie), en qualité d'administrateur de la Société pour un terme qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'année 2011.



#### Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver la nomination de Monsieur Raymond Blokland, Directeur général de Merrill Lynch Equity S.à.r.l., né le 29 septembre 1962 à Barendrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement à 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et de Monsieur Paul Guillaume, Dirigeant associé d'ALTRA Partners S.A., né le 10 février 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en qualité d'administrateurs de la Société pour un terme qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'année 2011, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF").

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Erasme, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CONTRERAS, P. SZCZEPAN, J. THAI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010 LAC/2010/36017. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010115525/437.

(100130501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

## Alizee Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALIZEE INVESTMENT SA FIDUCIAIRE DES PME SA Signatures

Référence de publication: 2010115546/12.

(100130757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

# Erasmus Investholding S.A., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.388.

#### **FXTRAIT**

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 31 mai 2010 à 11.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet du 1 <sup>er</sup> juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sàrl.



Le 24 août 2010. ERASMUS INVESTHOLDING SA J. H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010115805/18.

(100131218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

## AMB European Finco, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.004.

Suite aux résolutions prises en date du 29 juillet 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Antonius Woutherus Josef van Vlerken, avec adresse au 10, Vossenlaan, NL-5581 EC Waalre, Pays-Bas, de son mandat de gérant avec effet au 23 juillet 2010.

Nomination de Monsieur Jeroen Smit, avec adresse au 108, Zuidplein, Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant avec effet au 23 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

TMF Corporate Services S.A.

Rohn Thomas Grazer

Jeroen Smit

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

**Signatures** 

Gérant

Référence de publication: 2010115547/23.

(100130816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## AMBK Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115548/11.

(100130733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Babcock & Brown (Maltepe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 131.285.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 25 août 2010

Par les résolutions du 25 août 2010, l'associé de la société à décidés:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée Babcock & Brown (Maltepe) S.à r.l., ayant son siège social à 6C, Parc d'Activites Syrdall, L-5365 Munsbach, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
  - que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.



- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires.
  - que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010115715/20.

(100131599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

# AMBK Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115549/11.

(100130729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Artem SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTEM SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010115550/12.

(100130765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

# Artem SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTEM SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010115551/12.

(100130766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.785.

## **EXTRAIT**

Die Adresse des Teilhabers LBC Goodwater Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 124 801 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, Avenue Charles de Gaulle

Gebäude C, 1.Etage

L-1653 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 23. August 2010. GP-6 Development LBC Luxco Sàrl Vertreten durch LBC Goodwater Holdings Sàrl Ralph Kürschner Geschäftsführer

Référence de publication: 2010115594/19.

(100130813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

# Etablissement MICHELS S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4598 Differdange, 16, rue Kelvert.

R.C.S. Luxembourg B 102.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Etablissement MICHELS S.à r.l. FIDUCIAIRE DES PME SA Signatures

Référence de publication: 2010115571/12.

(100130724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Bric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 18.475.

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BRIC S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 18475, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 204 du 1 er octobre 1981,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Frank BADEN:

- en date du 3 septembre 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 259 du 28 novembre 1981.
- en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 du 31 mars 2000. et
  - en date du 27 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 557 du 4 août 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Gudrun VANDAMME, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Larissa ZANIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu
  - 1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
  - 2. Décision de procéder à la liquidation de la société;



- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société;
  - 4. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet en date de ce jour.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, à la fonction de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. MOSTADE, G. VANDAMME, L. ZANIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. LAC/2010/37137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010115741/71.

(100131271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

#### ABC Fahrschoul Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 29, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 99.765.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115689/9.

(100131990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

# Electricité Stefan Sipos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 104, avenue du  ${\sf X}$  Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 105.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour ELECTRICITE STEFAN SIPOS SARL FIDUCIAIRE DES PME SA Signatures

Référence de publication: 2010115574/12.

(100130727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Expertise Informatique Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXPERTISE INFORMATIQUE LUXEMBOURG SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

**Signatures** 

Référence de publication: 2010115579/12.

(100130723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Fitness and Health Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 140.746.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010115580/13.

(100130994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

# Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.938.

L'an deux mil dix, le vingt-six avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société européenne «FOTEX HOLDING», avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-146938,

transformée en société de droit luxembourgeois aux termes d'un acte reçu le 04 juin 2009 par le Notaire Anja HOLTZ, soussignée, publiée au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations numéro 1427 du 23 juillet 2009,

modifiée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2347 du 2 décembre 2009.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures et choisit comme président, David Varszegi, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen Parc d'activités, 75 comme secrétaire Mlle Aurore Maron, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen Parc d'activités, 75, et comme scrutateur, Monsieur Nikolaos Katsomalos, demeurant à Athènes.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1. Détermination de la date de dépôt au siège de la Société d'un Certificat de Détention d'Actions Dématérialisées et modification subséquente de l'article 17 des statuts.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.



Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. La convocation à la présente Assemblée a été publiée dans un journal à tirage national et au mémorial les 12 avril 2010 et 19 avril 2010. L'annonce a fait l'objet d'une convocation sur le site internet de la Société le 2 avril 2010. Aucune convocation nominative n'a dès lors été réalisée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance préalablement de l'ordre du jour.

IV. Que l'intégralité du capital social s'élève à trente millions cinq cent quarante-trois mille neuf Cent trente-trois euros (30.543.933.€) divisé en septante millions sept cent vingt-trois mille six cent cinquante (70.723.650) actions ordinaires et deux millions (2.000.000) d'actions à dividendes privilégiés de quarante-deux centimes d'euros (0,42.-€) chacune

V. Selon la liste de présence, sont présents ou représentés à la présente assemblée, 59,8673 pourcents du capital représentés par des actions ordinaires avec droit de vote. Le quorum est donc réuni pour que l'assemblée générale puisse prendre valablement toutes les décisions évoquées dans l'ordre du jour.

V. Que la présente assemblée est constituée régulièrement

VI. Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Résolution unique

L'assemblée décide de fixer la date du dépôt au siège de la Société d'un Certificat de Détention d'Actions Dématérialisées entre le septième (7 ème) et le cinquième (5 ème) jour qui précède toute assemblée générale.

La décision est prise à 99,48 % des actions prenant part au vote.

#### Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, au siège social, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Varszegi, A. Maron, N. Katsomalos, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 5 mai 2010 - WIL/2010/415 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 20 août 2010. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010115581/60.

(100131122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## AMB Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: CAD 302.040,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.566.

Suite aux résolutions prises en date du 29 juillet 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Antonius Woutherus Josef van Vlerken, avec adresse au 18, Vossenlaan, NL-5581 EC Waalre, Pays-Bas, de son mandat de gérant avec effet au 23 juillet 2010.

Nomination de Monsieur Jeroen Smit, avec adresse au 108, Zuidplein, Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant avec effet au 23 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

TMF Corporate Services S.A.

Rohn Thomas Grazer

Jeroen Smit

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 20 août 2010. Pour la société TMF Corporate Services S.A. Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010116077/23.

(100130832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Mitco Resolution 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.382.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115620/10.

(100130686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Mitco Resolution 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.900.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115621/10.

(100130684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Mitco Resolution 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.916.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115622/10.

(100130683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

#### Cockatoo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 155.079.

### **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the third day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

State Street Global Services (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

duly represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 2 <sup>nd</sup> of August 2010.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove-stated capacities, has drawn up the following articles of association of a société anonyme, as follows:



## A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Cockatoo S.A." (hereinafter, the "Company").
  - Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.
- **Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other maimer as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

#### B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

The authorized capital, including the issued share capital, is fixed at one hundred million Euros (EUR 100,000,000) consisting of one hundred million (100,000,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share.

During the period of five (5) years, from the date of the publication of the authorization granted to the board to issue such shares, the directors be and are hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

- **Art. 6.** The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.
  - Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

# C. General meetings of shareholders

**Art. 8.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

**Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 30 <sup>th</sup> May at 2.00 pm.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum



and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### D. Board of directors

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration, term of office and Class. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

**Art. 11.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a



continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors and one director of each class are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. The chairman does not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.
- **Art. 13.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument.

**Art. 14.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors and of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

## E. Supervision of the Company

**Art. 15.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

## F. Financial year - Profits

- **Art. 16.** The accounting year of the Company shall begin on 1 st January of each year and shall terminate on 31 st December of the following year.
- **Art. 17.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

#### G. Liquidation

**Art. 18.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## H. Amendment of the Articles of Incorporation

**Art. 19.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and with the unanimous consent of the shareholders.

## I. Final clause - Applicable law

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

## Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 st December 2011.



2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

## Subscription and Payment

The only subscriber is the following:

State Street Global Services (Luxembourg) S.A., aforementioned, paid thirty-one thousand Euros(EUR 31,000) in subscription for thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares are entirely paid-in, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred Euros.

#### General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

- 1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
- 2. The following persons are appointed as directors of the Company:
- Mrs Marie-Sibylle Wolf, born on November 13, 1967, in Liège, Belgium, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Robert Quinn, born on May 8, 1977, in Stockton, England, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Ganash Lokanathen, born on July 5, 1978 in Pahang, Malaysia, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
  - 3. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:
- Deloitte & Touche S.A., a société anonyme, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, recorded at the Luxembourg trade and companies' register under number B 67.895.
  - 4. The registered address of the Company is set in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
- 5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the initial accounting year ending 31 st December 2011 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, she signed, together with the notary, this original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

State Street Global Services (Luxembourg) SA, une société ayant son siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

dûment représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 août 2010.

La procuration signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:



# A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination "Cockatoo S.A." (ci-après la "Société").
  - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B.** Capital social - Actions

**Art. 5.** La Société a un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à cent millions d'Euros (EUR 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'autorisation conférée au conseil d'administration d'émettre ces actions, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à accorder des options sur des actions aux personnes et selon les conditions qu'ils jugent appropriées (et en particulier à procéder à ces émissions sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

- **Art. 6.** La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.
  - Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

## C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.



Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 30 mai de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se référent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

## D. Le conseil d'administration

**Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. En cas de pluralité d'administrateurs, ceux-ci seront soit de classe A soit de classe B.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et leur classe. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six aimées et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

**Art. 11.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille



convocation en cas d'assentiment par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs et au moins un administrateur de chaque classe est présent ou représenté à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, incluant la signature conjointe de deux administrateurs. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

- **Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux directeurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans me procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.
- **Art. 13.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

#### E. Surveillance de la Société

**Art. 15.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être des actionnaires ou non.

L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaires aux comptes peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

## F. Exercice financier - Bénéfices

- **Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.
- Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation des administrateurs, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

# G. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.



#### H. Modification des Statuts

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et avec le consentement de tous les actionnaires.

## I. Dernière clause - Loi applicable

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

#### Souscription et Paiement

Toutes les actions sont souscrites par State Services Global Services (Luxembourg) SA, susmentionnée, qui a payé trente et un mille Euros (EUR 31.000) en souscrivant trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille huit cents Euros.

#### Résolutions de l'actionnaire unique

La société susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit, et confirmant avoir été dûment convoquée a immédiatement procédé à la prise de résolutions suivantes:

- 1. Le nombre d'administrateurs a été fixé à trois (3) et le nombre de commissaires à un (1).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
- Mme Marie-Sibylle Wolf, née le 13 novembre 1967 à Liège, Belgique, ayant comme adresse professionnelle le 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Robert Quinn, né le 8 mai 1977, à Stockton, Angleterre, ayant comme adresse professionnelle le 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, ayant comme adresse professionnelle le 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
  - 3. L'entité suivante a été nommée commissaire aux comptes:
- Deloitte & Touche S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 67.895.
  - 4. Le siège social de la Société est fixé au L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
- 5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes du premier exercice social se terminant le 31 décembre 2011 ou à une date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

L'acte ayant été lu à la représentante de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2010. Relation: LAC/2010/35245. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010115235/448.

(100131023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



## Newstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht. R.C.S. Luxembourg B 80.120.

#### **EXTRAIT**

Décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 août 2010:

- L'Assemblée a décidé de réélire en tant que Commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, la société ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY S.à r.l., ayant son siège social 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

Pour extrait conforme

**Signatures** 

Référence de publication: 2010115630/14.

(100130770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

#### Monoks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 133.106.

Le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MONOKS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010115623/13.

(100130918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Mustang Boch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.236.

Les comptes annuels au 01/01/2009 au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010115624/12.

(100130676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Mustang Hat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.229.

Les comptes annuels au 01/01/2009 au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010115625/12.

(100130678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



## VTV Vandome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt. R.C.S. Luxembourg B 155.110.

## **STATUTS**

L'an deux mille dix, le douze août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

## Comparaissent:

- 1) Monsieur Tryfon Varveris, né le 9 novembre 1955 à Prodromion (Grèce), demeurant à B-4000 LIEGE, 3-26, boulevard d'Avroys.
  - 2) Monsieur Vassilios Varveris, né le 8 juin 1983 à Filiates, demeurant à B-4000 LIEGE, rue la Lavaniste-Voie, 88.

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

- Art. 2. La dénomination de la société sera "VTV VANDOME S.à r.l.".
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de détail de bijoux, montres, accessoires et articles de maroquinerie et vente de chaussures.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Huldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

#### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à € 12.400,- (douze mille quatre cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 124,- (cent vingt-quatre euros) chacune.



Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 13.** En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

## Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

- **Art. 15.** Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:
- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Huldange ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.



## **Exercice social - Comptes annuels**

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Dissolution - liquidation**

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1 <sup>er</sup> , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### Souscription - Libération

Les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1) Tryphon Varveris:	70 parts sociales
2) Vassilios Varveris:	30 parts sociales
Total	100 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de € 12.400,- (douze mille quatre cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros.

## Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

#### Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### **Nominations**

Est nommé gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

Monsieur Tryfon Varveris, né le 9 novembre 1955 à Prodomion (Grèce), demeurant à B-4000 LIEGE, 3-26, boulevard d'Avroys.

## Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmëtt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.



Signé: T. VARVERIS, V. VARVERIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2010. Relation: LAC/2010/36495. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

Référence de publication: 2010116041/160.

(100131897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

#### U.P.I. - Union de Participations et d'Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.793.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les société commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

jusqu'à l'Assemblée Générale de 2016.

Pour copie conforme

**Signatures** 

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010116029/17.

(100131215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

## Mustang REG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.235.

Les comptes annuels au 01/01/2009 au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010115626/12.

(100130677) Déposé au registre de commerce et des sociét<u>és</u> de Luxembourg, le 25 août 2010.

#### Mustang ULM 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.230.

Les comptes annuels au 01/01/2009 au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010115627/12.

(100130680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Mustang ULM 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.223.

Les comptes annuels au 01/01/2009 au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg Corporation Company S.A. Signatures

Référence de publication: 2010115628/12.

(100130679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

#### Redberries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 155.078.

#### **STATUTS**

L'an deux mil dix, le trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Christian PICART, né le 16 avril 1939 à Paris (France), demeurant 3, Chemin en Chenaud, CH-1183 Bursins, Suisse,
- Madame Annie COUTRE épouse PICART, née le 15 décembre 1939 à Gien (45 France), domiciliée 3, Chemin en Chenaud, CH-1183 Bursins, en Suisse,

ici représentés par François Bourgon, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

## Art. 2.

- 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations de nature patrimoniale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que l'acquisition, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers situés soit au Luxembourg soit à l'étranger, toutes opérations relatives à des biens immobiliers y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés dont l'objet principal est l'acquisition, la gestion et ou la location de biens immobiliers, et toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.
- 2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.
  - 2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.
  - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
  - Art. 4. La Société aura la dénomination "Redberries S.à.r.l."



## Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
  - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il yen a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.



Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

## Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Christian Picart, prénommé, soixante-treize parts sociales	
2. Madame Annie Coutre, épouse Picart, prénommée, vingt-sept parts sociales	27
TOTAL: cent parts sociales	

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500,-EUR).

#### Décisions des associés

- 1) La société est administrée par un gérant pour une durée illimitée:
- Monsieur Christian PICART, né le 16 avril 1939 à Paris (France), demeurant 3, Chemin en Chenaud, CH-1183 Bursins, Suisse.
  - 2) L'adresse du siège social est fixée à L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. BOURGON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2010. Relation: LAC/2010/35238. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010115399/155.

(100131004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



## K-Tronic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 64.610.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 25 août 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 25 août 2010, que:

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Peter Hamacher de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle a décidé de nommer la société VERIDICE S.àr.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

K-TRONIC S.A.

François Georges / René Verdier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115874/18.

(100131684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

# Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. BMG RM Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 146.727.

Die Alleingesellschafterin der Gesellschaft hat am 16. August 2010 in Textform beschlossen, Herrn Dr. Thomas Götz, geschäftsansässig in der Carl-Bertelsmann-Straße 270, D-33335 Gütersloh, mit Wirkung vom 16. August 2010, für einen unbestimmten Zeitraum, zum Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Référence de publication: 2010115552/13.

(100130810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Blackhorse Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.544.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010115553/13.

(100131003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

# CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.447.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010115567/10.

(100130717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



## Base-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 102.457.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour BASE-INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010115555/15.

(100131012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

#### CORPUS SIREO Trust No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.837.

## **AUSZUG**

Die aktuelle Adresse von Herrn Uwe Druckenmüller und Herrn Jost-Albrecht Nies, Geschäftsführer der Gesellschaft, lautet wie folgt: 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24, August 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010115566/15.

(100130801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

#### CFNR LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 48.292.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Patrice HAEGY, demeurant 11, rue Louis Pasteur, F-67380 Lingolsheim administrateur-délégué de la société CFNR LUX, avec effet au 3 juin 2010, pour une période d'un an, en remplacement de Monsieur Pierre GUERIN dont le mandat est arrivé à échéance lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 3 juin 2010.

Le Conseil d'Administration confère à Monsieur Patrice HAEGY, préqualifié, tous pouvoirs de gestion journalière. La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Pierre GUERIN, demeurant 8-10, Allée des Grands Vergers, F-78630 Orgeval, en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat, soit à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

MAZARS

Signature

Réviseur d'entreprises agréé

Référence de publication: 2010115564/23.

(100130894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.



## Bavalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 271, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 100.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Bavalux SA

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010115556/13.

(100130762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 35.704.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ESPAGNOLE MORLIE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010115565/15.

(100131010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

#### Damali Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAMALI SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010115568/12.

(100130732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

## Doumart Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 98.791.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010115570/13.

(100130999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck